

Brevets—Loi

Le ministre nous a donné la regrettable impression qu'on aurait conclu une entente accessoire, ce qui explique qu'il ne puisse accepter de faire figurer ses promesses dans la loi qu'il a d'ailleurs rendue rétroactive à juin 1986. Monsieur le Président, nous sommes déjà en novembre 1987 et le gouvernement souhaite rendre rétroactive à juin 1986 l'application de ce projet de loi. Cette décision n'avantagera certes pas les fabricants canadiens des médicaments génériques, ni les consommateurs canadiens, ni les personnes âgées qui vivent rue Minto à Glace Bay, dans ma circonscription, ni les personnes âgées de Dominion, toujours dans ma circonscription. Elle n'avantagera pas les personnes âgées de Sydney-Nord et du Cap-Breton. Elle n'avantagera qu'un groupe en particulier, celui des sociétés multinationales.

A propos de ces multinationales, revoyons rapidement leur situation financière. Comme on le laisse entendre volontiers dans certains milieux au Canada, si elles éprouvaient de sérieuses difficultés au chapitre de leur viabilité financière, force nous serait d'envisager cette mesure sous un autre jour. Mais un coup d'oeil au bilan des multinationales, comme l'a fait le professeur Eastman de 1968 à 1983 dans son rapport, on a des preuves concluantes que ce secteur particulier de l'industrie pharmaceutique s'est mieux tiré d'affaire que tout autre secteur manufacturier au chapitre de la création d'emplois, des bénéfices et de la rentabilité. Comme on dit dans certains coins du pays: «Y a pas de pauvres là. Tu vois jamais de pauvres à la tête des multinationales».

Qu'il soit bien clair, précision que nous ne semblons pas avoir de la part de nos collègues du Nouveau parti démocratique, que nous ne nous opposons pas à ce que les gens d'affaires fassent un profit raisonnable afin de payer des dividendes aux actionnaires pour rémunérer leurs investissements. Nous ne sommes pas contre. Nous ne l'avons jamais été et, espérons-le, ne le serons jamais. Certes, nous qui sommes élus pour servir—et j'insiste sur le mot «servir» . . .

M. McCurdy: N'oubliez pas de parler d'honnêteté maintenant.

M. Dingwall: Le député parle d'honnêteté. Nous pourrions peut-être voir un autre revirement au Nouveau parti démocratique. Nous en avons vu un aujourd'hui, peut-être en verrons-nous un autre.

M. Orlikow: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'écoute le député depuis une heure et quinze minutes, et je l'ai entendu insinuer à un certain nombre de reprises que les députés néo-démocrates font preuve de revirement, en laissant entendre que nous ne nous opposons plus au projet de loi.

Je tiens à dire bien clairement, et le député sait que ce que je vais dire est exact, que nous nous sommes opposés au projet de loi depuis le tout début et que nous allons continuer à le faire.

Quant aux droits des sénateurs, c'est une autre question dont nous pourrions discuter si le député veut bien laisser une chance de parler aux autres députés, et je ne l'accuse pas de nous en priver intentionnellement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député, qui siège ici depuis de nombreuses années, sait bien que cela n'a rien d'un rappel au Règlement. C'est une affaire d'opinion. La parole est au député de Cape Breton—Richmond-Est.

M. Dingwall: Je vous remercie de votre obligeance, monsieur le Président. Le projet de loi et la position . . .

M. Nunziata: Du NPD est hypocrite.

M. Dingwall: Je ne tiens pas à me mêler de cela maintenant. Plus tard, peut-être demain ou la semaine prochaine.

M. Orlikow: Vous avez vu à ce que nous ne puissions pas en parler aujourd'hui. Vous y avez veillé.

M. Nunziata: Ils font les innocents mais disent le contraire de ce qu'ils pensent. Dites comment ils sont, David.

M. Dingwall: Je trouve qu'ils ont été très constants dans leur incohérence.

M. Clark (Yellowhead): Vous vous faites encore aider, David? Vous n'y arrivez pas tout seul?

M. Dingwall: Si le député a une question, qu'il la pose.

M. Clark (Yellowhead): Attention, John est posté derrière vous.

M. Dingwall: Vous savez ce que c'est que d'avoir quelqu'un dans le dos.

M. Clark (Yellowhead): Je ne l'ai jamais eu dans le dos.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Tout a été calme jusqu'ici. Le débat était intéressant et j'aimerais que le député poursuive pendant le peu de temps qu'il lui reste.

M. Nunziata: Pas d'interruptions, s'il vous plaît.

M. Dingwall: Chacun sait que, au cours du débat sur la portée du projet de loi C-22, le gouvernement a rejeté les amendements qu'on lui a proposés. Bien que les deux partis d'opposition, le Sénat, des particuliers et des groupes d'un bout à l'autre du Canada aient réclamé des modifications, le gouvernement a refusé toute proposition en ce sens, aussi avisée, raisonnable, judicieuse et objective soit-elle, de la part de toutes les personnes en cause.

Je tiens à dire, en terminant, que les amendements que le Sénat a proposés ne s'écartent absolument pas de la portée générale du projet de loi C-22. Ils tendent simplement à améliorer la mesure, à donner force de loi aux déclarations et aux souhaits du ministre de la Consommation et des Corporations. Telle est leur portée.

Je signale maintenant qu'il est 17 heures.